



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (2 pages)

07/04/2021

COTE-D'OR : CRÉATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Elle vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité avec les usagers, en privilégiant l'échelon départemental, pour la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin de poursuivre cet objectif, sont créées le 1er avril 2021, dans tous les départements métropolitains, hors Paris et petite couronne, de nouvelles entités départementales interministérielles : les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) (**cas de la Côte-d'Or**) et, dans les départements de moins de 400 000 habitants, les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).



En Côte-d'Or, cette nouvelle entité résulte de la fusion de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE).

Son nouveau directeur est Nicolas NIBOUREL.

Rattachée au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, cette nouvelle direction et ses personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

En Côte-d'Or, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques publiques au cœur de la vie quotidienne des citoyens : hébergement, accès et maintien dans le logement, cohésion sociale, emploi et formation professionnelle, insertion des étrangers en France, prévention et lutte contre la pauvreté, protection des personnes vulnérables et travail.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04

53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC



Au sein de la DDETS, l'inspection du travail conserve son système d'organisation et sa hiérarchie propre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, ce regroupement permet d'établir un véritable service public intégré de l'insertion à l'emploi qui couvrira : l'insertion sociale et professionnelle (service public de l'insertion et de l'emploi) ; l'hébergement et l'accès au logement (service public de la rue au logement) ; la politique de la ville.

L'action de l'État en Côte-d'Or est ainsi renforcée au profit des usagers.

La DDETS conduit son action au quotidien avec un riche écosystème de partenaires :

- **acteurs du service public de l'emploi**
collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Caisse d'allocations familiales, associations
- **acteurs du territoire engagés dans l'hébergement et l'accès au logement**
collectivités, bailleurs, associations, etc.
- **acteurs socio-économiques**
partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs du champ de la santé-sécurité au travail, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences...
- **partenaires sociaux**
- **acteurs de la politique de la ville**
habitants, conseils citoyens, associations, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités, autres acteurs institutionnels...

Au niveau régional est créée parallèlement la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), regroupant les missions et personnels de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE et de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale, DRDCS.

Cette direction devient l'interlocuteur régional privilégié des entreprises et des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, associations, consommateurs...).

Ce nouveau réseau porte l'ensemble des missions et des expertises des DRCS et DIRECCTE et reste pleinement mobilisé pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

Merci de consulter le communiqué spécifique envoyé par la DIRECCTE BFC.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC

